



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
✉ Jessica MORINEAU

☎ 02.55.58.49.54

[jessica.morineau@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:jessica.morineau@loire-atlantique.gouv.fr)

N°: 2020/ICPE/060

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE  
L'ACTIVITÉ DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DÉCHETS**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le titre IV du Livre V du Code de l'Environnement, partie législative notamment l'article L. 541-8, et partie réglementaire notamment sous-section 2 et section 4, relatif à l'élimination des déchets ;  
VU le titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;  
VU l'arrêté ministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;  
VU le récépissé de déclaration délivré le 10 avril 2015 pour une période de cinq ans, à la **SARL ERIATHYS ENVIRONNEMENT** concernant son activité de transport par route de déchets dangereux ;  
VU la déclaration en date du 24 février 2020 de la **SARL ERIATHYS ENVIRONNEMENT**;

**DONNE RÉCÉPISSÉ**

À la **SARL ERIATHYS ENVIRONNEMENT**

dont le siège social est situé **3 impasse du Clos Neuf – ZA Les Berthaudières– 44680 SAINTE PAZANNE**

de sa déclaration du 24 février 2020 relative à son **activité de transport par route de déchets dangereux**.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application du code de l'environnement relatif au transport par route et aux opérations de négoce et de courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

*Le récépissé de déclaration n° 2015/ICPE/086 délivré le 10 avril 2015 est abrogé.*

Nantes, le **- 5 MARS 2020**

**Le PRÉFET**

**Pour le préfet, le directeur de la coordination  
des politiques publiques et de l'appui territorial**

**Jean-Philippe AUBRY**